

DOSSIER DE PARTENARIAT

SAISON 2020-2021



Rugby Club de l'Hermine



Lampaul-Ploudalmezeau

Contact sponsoring: CANN Frédéric/GRESSOT Cédric

Tél: 06.70.55.03.90/06.15.30.19.88

Mail: fredcann@hotmail.com et morelamelie29830@gmail.com

RUGBY CLUB DE L'HERMINE

Adresse postale : RCH, Mairie, 29830 LAMPAUL PLOUDALMEZEAU

Adresse terrain : Camping des Dunes, 29830 LAMPAUL PLOUDALMEZEAU

Site internet : www.rugby-club-hermine.com

SOUTENIR UN CLUB SPORTIF POUR PROMOUVOIR VOTRE ENTREPRISE

Vous avez des objectifs,

Nous pouvons vous donner les moyens de les atteindre

- Vous voulez que votre entreprise soit connue et reconnue dans la région.

- Vous voulez montrer son esprit sportif.

- Vous voulez vous implanter dans le tissu sportif et associatif du Finistère et de la région Bretagne.



- Vous voulez dynamiser votre entreprise et vos salariés autour d'un sport populaire aux fortes valeurs de solidarité, de respect et de fair-play.

POURQUOI LE RUGBY ?

- **En France, le rugby bénéficie d'une couverture médiatique de plus en plus importante**, il fait partie du paysage sportif national. Les résultats de l'Equipe de France de Rugby, la coupe du monde 2023, le rugby féminin.... témoignent de la qualité des clubs. Le Top 14 est désormais le championnat le plus relevé au monde et rassemble la plupart des meilleurs joueurs mondiaux.

1. Football : 2 130 000
2. Tennis : 1 100 000
3. Equitation : 705 000
4. Judo : 600 000
5. Basket-ball : 595 000
6. Handball : 500 000
7. **Rugby à XV : 455 000**



- **En Bretagne et dans le Finistère, le rugby se développe de plus en plus** (65 clubs dans la région et 22 dans le Finistère). Le nombre de licenciés ne cesse de croître. Le meilleur club breton (Vannes) est 1^{er} en Pro D2 depuis cette saison.

- **L'image du rugby est propice à des opérations de communication.** Les valeurs de ce sport sont intactes. Les rencontres ne sont pas entachées d'incidents néfastes à l'esprit sportif de ce sport collectif.

POURQUOI LE RCH ?

- Le Rugby Club de l'Herminie a été créé en 2006.
- Il évolue sur la commune de Lampaul-Ploudalmézeau, petite commune de 858 habitants situé sur la Côte Nord du Finistère.



□ Il compte **4 sections : Seniors / Loisirs / EDR / Baby Rugby.**

□ Il compte à ce jour **50 licenciés seniors et loisirs.**

□ Le RCH s'est allié avec les clubs de Kernic et de l'Aber Wrach pendant 9 ans pour créer une école de rugby : **l'Entente Arminic29**



Depuis 1 an, nous sommes associés avec le Rugby Club Iroise de St Renan

C'est un club jeune qui ne cesse de progresser et de proposer des événements (Beach Rugby, Rystic Party, Jeux Celtiques etc.)

ORGANIGRAMME DU RUGBY CLUB DE L'HERMINE

BUREAU

TRESORIER

Rodolphe Patin

CO-PRESIDENTS

Arnaud KERNEIS, Laurent LEON
Lionel GILET

SECRETAIRE

Robin CHAZEAU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Cédric GRESSOT et Frédéric CANN(Sponsoring)
David COM et Frédéric LARVOR(Entraîneurs),
Jean Luc AMI, David MOREL
Cyril CROGUENNOC (Matériel)

Clément TIREAU (Communication Site Internet),
Arnaud VIVET, Pierre-Alexis DUC-MAUGE
Stéphane VIELMAS

HISTORIQUE DU RUGBY CLUB DE L'HERMINE

Le Rugby Club de l'Hermine est né en 2006, fondé par la famille PICHON (Patrick et ses trois fils : Franck, Sylvain et Yoann) et des amis, qui souhaitaient jouer au rugby à Portsall / Ploudalmézeau.



| SAISONS | EVENEMENTS | NIVEAU DE COMPETITION |
|-----------|---|--|
| 2006-2007 | ☐ Création du Rugby Club de l'Hermine | |
| 2007-2008 | <ul style="list-style-type: none"> • Création de l'Ecole de rugby • 1^{er} Beach Rugby Penfoul | ☐ 6 ^{ème} au Challenge d'Armorique |
| 2008-2009 | <ul style="list-style-type: none"> • Création d'une section Baby Rugby • 2^{ème} Beach Rugby Penfoul | ☐ 3 ^{ème} au Challenge d'Armorique |
| 2009-2010 | <ul style="list-style-type: none"> • 3^{ème} Beach Rugby Penfoul • 1^{er} Beach Rugby au Trez-Hir | ☐ 3 ^{ème} au Challenge d'Armorique |
| 2010-2011 | <ul style="list-style-type: none"> • Accession au terrain de rugby à Lampaul Ploudalmézeau • 4^{ème} Beach Rugby Penfoul • 2^{ème} Beach Rugby du Trez-hir | <ul style="list-style-type: none"> • 4^{ème} série • 4^{ème} du Chpt de Bretagne |
| 2011-2012 | <ul style="list-style-type: none"> • 5^{ème} Beach Rugby Penfoul • Rystic Party | <ul style="list-style-type: none"> • 4^{ème} série • Vice-Champion de Bretagne • 16^{ème} de finale du Chpt de France |
| 2012-2013 | <ul style="list-style-type: none"> • 6^{ème} Beach Rugby Penfoul • Rystic Party | <ul style="list-style-type: none"> • 3^{ème} série • Vice-Champion de Bretagne • 8^{ème} de finale du Chpt de France |
| 2013-2014 | <ul style="list-style-type: none"> • 7^{ème} Beach Rugby Penfoul • Rystic Party | ☐ 2 ^{ème} série |
| 2014-2015 | <ul style="list-style-type: none"> • 8^{ème} Beach Rugby Penfoul • Opération Ferraille • Rystic Party | ☐ 1 ^{ère} série |
| 2015-2016 | <ul style="list-style-type: none"> • 9^{ème} Beach Rugby Hermine Festival • Before Beach Rugby • Opération Ferraille • 10 ans du RCH & Jeux Celtiques | ☐ 1 ^{ère} série |
| 2016-2017 | <ul style="list-style-type: none"> • Création d'une équipe Loisirs • 10^{ème} Beach Rugby Hermine Festival | ☐ 1 ^{ère} série |
| 2017-2020 | | ☐ 2 ^e série |

NIVEAUX DE COMPETITIONS 2020-2021

| Top 14 | Pro D2 | Fédérale 1 | Fédérale 2 | Fédérale 3 | Honneur | Promotion Honneur | 1 ^{ère} Série | 2 ^e Série | 3 ^e Série | 4 ^e Série | Challenge d'Armorique |
|--------|--------|------------|------------|------------|---------|-------------------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|
| | | | | | | | | RCH | | | |

LE RCH POUR FAIRE CONNAITRE VOTRE ENTREPRISE

Depuis 13 ans, l'équipe Seniors se déplace donc dans toute la Bretagne pour ses matchs à l'extérieur, ce qui lui permet d'aller à la rencontre d'un public régional toujours plus nombreux. L'équipe a enchaîné 3 montées successives et s'est stabilisée en 1^{ère} série pendant trois saisons. Cette année, le RCH est descendu en 2^e série.



⇒ Nous comptons donc l'année passée sur au moins **7 rencontres à domicile** (à ce jour pour chaque match une grosse centaine de spectateurs).

□ Une **campagne forte de communication** (Rugby Mag, Journal de TF1, Journaux locaux : Le Télégramme et Ouest France, affiches, site internet et page Facebook, forums des associations) les saisons précédentes a été mise en place



Objectifs de cette communication :

- ⇒ attirer les populations autour du canton de Ploudalmézeau à venir voir l'équipe Senior quand elle joue à domicile,
- ⇒ développer le recrutement tant chez les Seniors que pour l'Ecole de Rugby (de 5 ans à 17ans) ou le Baby rugby (de 3 à 5 ans).
- ⇒ C'est un véritable succès tant d'un point de vue de l'image du club que pour le rugby en Bretagne.

DEUX TYPES DE PARTENARIAT PROPOSES : MECENAT OU PARRAINAGE

Deux types de partenariats sont proposés au sein de l'association :

| | Mécénat | Sponsoring ou parrainage |
|-------------------------|--|---|
| La loi définit : | «Un soutien matériel apporté à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire». | «Un soutien matériel apporté à une manifestation, à une personne, à un produit ou à une organisation en vue d'en retirer un bénéfice direct». |
| Autrement dit : | Le mécénat constitue un don. Il valorise l'image institutionnelle de l'entreprise. Celle-ci n'attend aucune contrepartie de l'argent ou du soutien apporté à l'association. Néanmoins, l'association peut valoriser son mécène. Elle peut le citer sur ses supports de communication en faisant apparaître le nom ou le logo de l'entreprise (à l'exception des entreprises d'alcool et de tabac). | Le parrainage est une prestation de service. Il répond donc à une démarche commerciale explicitement calculée. Ses retombées doivent être quantifiables et proportionnées à l'investissement initial. Le parrainage sert à la promotion des produits et de la marque de l'entreprise. |
| Fiscalité : | Même si les contreparties sont plus limitées, le bénéfice fiscal est nettement plus intéressant pour l'entreprise : réduction d'impôts de 60% de la somme versée. | Les dépenses de parrainage sont assimilées à des dépenses de nature publicitaire et sont ainsi traitées comme frais généraux. De par son caractère commercial, la dépense de parrainage doit faire l'objet d'une facturation assujettie à la TVA. |

Le MECENAT

Une Autre façon de soutenir une association

Que dit la loi :

La loi du 1er août 2003, dite «loi Aillagon», relative au mécénat, aux associations et aux fondations, permet d'encourager par des mesures fiscales avantageuses les initiatives privées, qu'il s'agisse de celles des entreprises ou de celles des citoyens. Cette loi s'applique à toutes les causes d'intérêt général, notamment éducatives, scientifiques, sociales, humanitaires, sportives, familiales et culturelles.

Quels bénéfices pour l'entreprise :

Les versements effectués par les entreprises au titre du mécénat entraînent une réduction d'impôts égale à 60 % de la somme versée dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires hors taxes (au lieu de 2,25 pour mille auparavant).

Par rapport à la situation antérieure, la nouvelle loi apporte un quasi-doublement de l'aide fiscale, elle remplace l'ancien dispositif de déduction du bénéfice imposable par une réduction d'impôts.

Quelles associations peuvent en bénéficier :

Pour être éligible à recevoir un don d'une entreprise, **une association doit être reconnue d'intérêt général.**

Pour cela, elle doit répondre à 3 critères :

- **des activités non lucratives** : si l'association exerce une ou plusieurs activités économiques, elle ne peut faire du mécénat que sur ses activités non lucratives dans la mesure où celles-ci restent majoritaires.
- **une gestion désintéressée**, la gestion ne doit procurer aucun avantage matériel direct ou indirect aux fondateurs, dirigeants ou membres.
- **un fonctionnement au profit de tous** et non d'un cercle restreint de personnes, un maximum d'éléments doit montrer l'ouverture de l'association, notamment grâce à une politique tarifaire permettant l'accès au plus grand nombre.

La grande majorité des associations est d'intérêt général : les associations loi 1901, qui ne sont pas assujetties à la TVA

Quelles entreprises :

La loi n'impose aucun montant minimal du chiffre d'affaires et aucun montant minimal du don. Cette souplesse permet à chaque entreprise, quelle que soit sa taille, de profiter de l'avantage fiscal lié au mécénat.

Toutes les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés selon un régime réel d'imposition sont concernées par les réductions fiscales :

- Les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

L'imputation de la réduction d'impôt s'opérera sur le solde de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice au cours duquel les versements ont été effectués. L'excédent éventuel restera imputable sur l'impôt dû au titre de l'un des cinq exercices suivants. Quand les versements sont réalisés par une société membre d'un groupe fiscal, la réduction d'impôts peut être utilisée par la société mère intégrante due à raison du résultat d'ensemble.

- Les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

(Dans la catégorie des BIC, des BNC ou des BA)

Dans ce cas, la réduction d'impôt s'impute sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année de réalisation des versements. L'article 200bis nouveau précise que cette règle s'applique y compris lorsque l'exercice de l'entreprise ne coïncide pas avec l'année civile et que les versements ont été effectués après la clôture de l'exercice dont les résultats sont pris en compte pour l'établissement de l'impôt sur le revenu de l'année en cause. L'excédent éventuel de la réduction d'impôt sur le montant de l'impôt dû peut être utilisé pour le paiement de l'impôt afférent à l'une des cinq années suivantes.

- Les exploitants individuels

Ils peuvent faire un don dans le cadre de votre activité professionnelle ou à titre privé. Dans ce dernier cas, le crédit d'impôt accordé aux opérations de mécénat est de 66 % du don, dans la limite annuelle de 20 % du revenu imposable.

Les pièces justificatives à fournir aux impôts :

L'inspecteur des impôts peut réclamer à l'entreprise une preuve de don. La seule preuve reconnue valable est le «reçu de don aux œuvres», qui atteste de la bonne réception du don, du montant et de la date du versement. C'est l'association bénéficiaire qui fournit ce formulaire «Cerfa» (Cf. Annexes : A.4 formulaire Cerfa «reçu de don aux oeuvres»).

L'entreprise, quant à elle, doit remplir un formulaire «Cerfa» obligatoire de réduction d'impôt mécénat qu'elle se procure aux services des impôts.

Cf. Annexes :

A.6 formulaire Cerfa «réduction d'impôt mécénat»

A.7 formulaire Cerfa «état de suivi de la réduction d'impôt mécénat d'entreprise»

Les différentes formes de mécénat :

L'entreprise peut mener sa politique de mécénat sous différentes formes :

- **Le mécénat financier** : C'est à dire des dons en numéraire.
- **Le mécénat en nature** : C'est à dire la remise d'un bien inscrit sur le registre des immobilisations, de marchandises en stock, l'exécution de prestations de services, la mise à disposition de moyens matériels, personnels ou techniques. Dans ce cas, le montant du partenariat doit être valorisé sur les bases du coût de revient.
- **Le mécénat technologique** : C'est-à-dire la mobilisation de savoir-faire.

VOTRE SUPPORT DE COMMUNICATION

Le Rugby Club de l'Hermine propose tout au long de l'année différents supports de communication : maillot séniors et loisirs, maillots école de rugby, panneau de terrain, panneau score....

Pour votre entreprise, Le Rugby Club de l'Hermine vous propose en exclusivité de participer à hauteur de 600€ dans la création d'équipement textile estampillé **au LOGO de votre entreprise** (Ci-dessous quelques exemples).

L'objectif est de créer un sweat-shirt unique pour l'ensemble des joueurs, staff, bénévoles, supporters du RCH

Nous souhaitons en fabriquer en 80 et 100 exemplaires qui seront en vente au club pour l'ensemble des personnes qui le souhaite.





En devenant partenaire du RCH, nous vous offrons en plus :

- La présence de votre logo sur notre site internet : www.rugby-club-hermine.com
- La présence de votre logo sur notre « panneau officiel partenaire » dans le Club House
- Des invitations pour nos matchs à domicile
- Autres actions possibles tout au long de l'année.

En espérant compter sur votre contribution, pour un club qui a besoin de soutien moral et financier en cette année si particulière.

Nous restons, bien évidemment, à votre écoute pour tout complément d'information et restons ouvert à toutes propositions de votre part.

Rubystiquement, le RCH